

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 7 décembre 2023 à Moustiers Sainte Marie**

**Membres du Bureau présents :** Bernard CLAP (Trigance) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Michèle BIZOT GASTALDI (CCAPV) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier).

**Excusés qui ont donné pouvoir :** Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bruno BICHON (Thorame basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) à Jacques ESPITALIER ; Antoine FAURE (Aups) à Romain COLIN ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Arlette RUIZ ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Pierre BAGARRE.

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2023 à Moustiers Ste Marie**

**2. Calendrier des événements du Parc de novembre à décembre 2023 et 1<sup>er</sup> trimestre 2024**

Les membres du Bureau valident chacun des événements que le Parc organise et valident la participation du Parc à certains événements organisés par des communes ou associations du territoire sur cette période.

**3. Dossiers de demande de subventions**

A l'issue de leur présentation, les membres du Bureau approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- **Opération Ecogardes – Garde forestière régionale – Année 2024 (accueil, sensibilisation, observation, sécurisation des sites et surveillance incendie)**

Coût total TTC : 228 742 € / Région : 125 350 € / CD 04 : 12 000 € / Communes : 21 000 € / EDF : 46016 € / PNR Verdon : 24 376 €

- **Co-Animation Parc du Verdon 2024 de la démarche REGAIN (animation territoriale pour l'évolution des pratiques agricoles)**

Coût total TTC : 23 000 € / Agence de l'Eau : 14 786 € / Parc du Verdon : 8 214 €

- **Bilan final du contrat de rivière Verdon 2017-2023 : modification du plan de financement**

Coût total TTC : 90 000 € / Agence de l'eau : 45 000 € / Région : 27 000 € / Parc du Verdon : 18 000 €

- **Etude historique et ethnologique sur la crue de 1994**

Coût total TTC : 42 000 € / Etat : 21 000 € / Région : 12600 € / CCAPV et DLVA : 8 400 €

- **Etude de maîtrise d'œuvre et établissement des autorisations pour les travaux de restauration hydromorphologique et de protection contre les crues du Verdon et de l'Aiguille à la Foux d'Allos**

Coût total TTC : 192 000 € / Etat : 80 000 € / Agence de l'Eau : 48 000 € / Autofinancement GEMAPI : 64 000 €

- **Etude hydraulique et géomorphologique complémentaire sur les aléas inondation & torrentiel**

Coût Etude TTC : 120 000 € / Etat : 60 000 € / Région : 36 000 € / DLVA et CCAPV : 24 000 €

Financement des postes « Eau et milieux aquatiques » 2024

- **Chargée de mission eau et milieux aquatiques** (50 % budget général et 50 % budget GEMAPI)

Coût total (salaire) : 79 600 € / Agence de l'Eau : 36 218 € / Autofinancement : 43 382 €

- **Chargée de projet contrat de rivière / zones humides**

Coût total : 83 700 € (salaire + matériels) / Agence de l'eau : 49 050 € / Autofinancement : 34 650 €

- **Chargée de projet restauration morphologique - continuités** (100 % budget GEMAPI)

Coût total (Salaire) : 42 500 € / Agence de l'eau : 27 625 € / Autofinancement : 14 875 €

- **Chargé(e) de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire** (100 % budget Parc sur 12 mois)

Coût total 49 800 € (salaires + matériels) / Agence de l'Eau : 35 070 € / SCP : 540 € / Autofinancement : 14 190 €

- **Technicien rivière haut et moyen Verdon** (100 % budget GEMAPI)

Coût total : 46 900 € (salaire + matériels) / Agence de l'Eau : 25 191 € / Autofinancement : 21 709 €

- **Technicien rivière bas Verdon Artuby Jabron** (100 % budget GEMAPI)

Coût total : 37 500 € (Salaire) / Agence de l'Eau : 17 549 € / Autofinancement : 19 951 €

- **Technicien zones humides** (1/2 ETP ; 100 % budget GEMAPI)

Coût total 20 500 € (Salaire) / Agence de l'Eau : 13 325 € / Autofinancement : 7 175 €

▪ **Projet de création d'un réseau de vergers conservatoires dans le Parc du Verdon**

Coût total TTC : 66 461 € / Région : 47 713 € / Fondation Crédit Agricole : 3 000 € / Fondation L'occitane : 1 088 € / Parc du Verdon : 14 660 €

▪ **Réponse à l'AAP Eau et biodiversité 2021 - Déploiement d'un réseau d'infrastructures agroécologiques dans les plaines et vallées à enjeu biodiversité et qualité de l'eau du territoire du Parc naturel régional du Verdon**

Coût total TTC : 67 150 € / Agence de l'Eau 47 005 € / Agriculteurs (10 % du coût des plantations) 2 400 € / Parc du Verdon : 17 745 € maximum / Dont SAFER (20 % du coût de plantation exploitations agricoles ayant bénéficié d'une rétrocession par la SAFER depuis moins de 10 ans)

▪ **Réponse à l'AAP 2023 Eau et biodiversité - Poursuite du déploiement d'un réseau d'infrastructures agroécologiques dans les plaines et vallées à enjeu biodiversité et qualité de l'eau du territoire du Parc naturel régional du Verdon**

Coût total TTC : 139 938 € / Agence de l'Eau 97 957 € / Parc du Verdon : 18 581 € maximum / Participation agriculteurs ou SAFER 23 400 € (30 % du coût des plantations selon origine du foncier).

**4. Institution et fixation des conditions d'exercice du travail à temps partiel**

A l'issue de la présentation des modalités de mise en place proposées, les membres du Bureau décident d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et disent qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

**5. Travaux d'urgence suite aux crues des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023 dans le Haut-Verdon**

Depuis le 1<sup>er</sup> et 2 décembre de fortes précipitations sur le haut Verdon ont causé un certain nombre de dégâts, sur des berges, des équipements, des protections de berges et certaines digues ont été détériorées.

Le Parc, au titre de la compétence GEMAPI, est donc concerné par la gestion des embâcles qui peuvent menacer des ponts, des protections de berges, des équipements publics (routes...) dans le cadre de la GEMA.

A l'issue de leur présentation, les membres du Bureau :

- approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement ,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers selon les règlements d'intervention des différents financeurs à venir ;
- autorisent le Président à signer les devis pour travaux d'urgence tels que présentés ;
- autorisent le Président à signer l'avenant nécessaire à la convention de délégation de compétence au titre du PI avec la CCPV.

▪ **Travaux urgence embâcles haut Verdon**

Coût total Travaux : 208 188 € L'autofinancement est assuré par le budget GEMA sur la cotisation annuelle des 7 intercommunalités et son plan de financement.

▪ **Travaux d'urgence sur la digue des Relarguiers à Beauvezer**

Coût total Travaux estimé : 120 000 € / Autofinancement assuré par la CCPAV

**6. Remboursement des usagers de la navette Blanc-Martel**

Conformément aux conditions générales de vente et d'utilisation du service, les membres du Bureau approuvent le remboursement des usagers, pour un montant total de 212,50 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 14 décembre 2023

Le Président,  
Bernard CLAP

